

**Aide aux championnats de France
(résultats et déplacements)**

Rapport n° CP/2012/205

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide aux championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	675 000,00 €	675 000,00 €	69 429,59 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 69 429,59 €, au titre de l'aide aux championnats de France (résultats et déplacements).

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL